

CR rencontre Service voirie du département et mairie de chirols

Le 21/10/20

Présents : M. Chaussabel, Camille Sanchis, Romain Poyet, Stéphane Ginevra

Points abordés :

- accès éco-quartier, par le haut et par le bas
- traversée du centre bourg
- traversée la chabane
- circulation à Pont de Veyrières et stationnement handicapé
- évacuation des eaux de ruissellement centre bourg devant le nouveau parking

Démarches à engager :

- contacter les services du département pour demander si Chirols est une commune adhérente à l'ATC (Aide Technique pour les Communes). Si oui les services peuvent réaliser ingénierie de définition de projets. Une aide pertinente à mobiliser pour : la traversée du centre bourg et la circulation à pont de veyrière.

Contacts : services TSO (Territoires sud-ouest), Jean louis VERT (adjoint) et Bernard DEBOS (responsable) = pour avoir des renseignements sur le fonctionnement de l'aide.

Pour l'envoi d'une demande écrire à routes.tso@ardeche.fr

Pistes envisagées :

- la Chabane : mettre un panneau lieu-dit et un panneau virage. Attention il sera compliqué d'avoir une autorisation de limitation à 50km/h sur une voie départementale + si limitation à 50 est ce que ça risque pas de légitimer de rouler à 50 ? et c'est déjà rapide.

Si ATC sollicité il y aura une étude de comptage de circulation et de vitesse. Un moyen d'objectiver sur la fréquentation.

Possibilité bandes rugueuses ?

- Pont de veyrières : gros problème liés aux stationnements les jours de marchés. A mettre à l'étude un projet de giratoire peint au sol, laissant passer les camions mais matérialisant que le chaussée est circulante (avec des cédez le passage...). Si on veut vraiment, possibilité de demander un arrêté départemental et apposer des panneaux d'interdiction de stationner et fournir au département des plans avec un métrage des zones concernées. A partir de là les voitures seront d'autant plus verbalisables.
+ mettre un stationnement handicapé devant le panneau d'affichage communal

- Centre bourg : mettre un panneau zone 30 pour toute l'agglomération de chirols (centre bourg) + travailler avec les services du département pour une aide à un projet de chicane et trottoirs entre la salle polyvalente, le nouveau parking et la mairie.

- évacuation des eaux de ruissellement centre bourg du côté du nouveau parking : proposition de garder l'évacuation actuellement bouchée et d'ajouter un étage à cette conduite pour conduire les eaux à l'évacuation suivante + conduire les évacuation d'eaux une fois la route traversée en bordure des parcelles qui sont constructibles.

Infos :

- les ralentisseurs sur voies communales doivent relever du pouvoir de police du maire, à vérifier si c'est possible.
- les fossés aménagés sont à la charge de la commune
- la réalisation de travaux sur la traversée du bourg sont à la charge de la commune